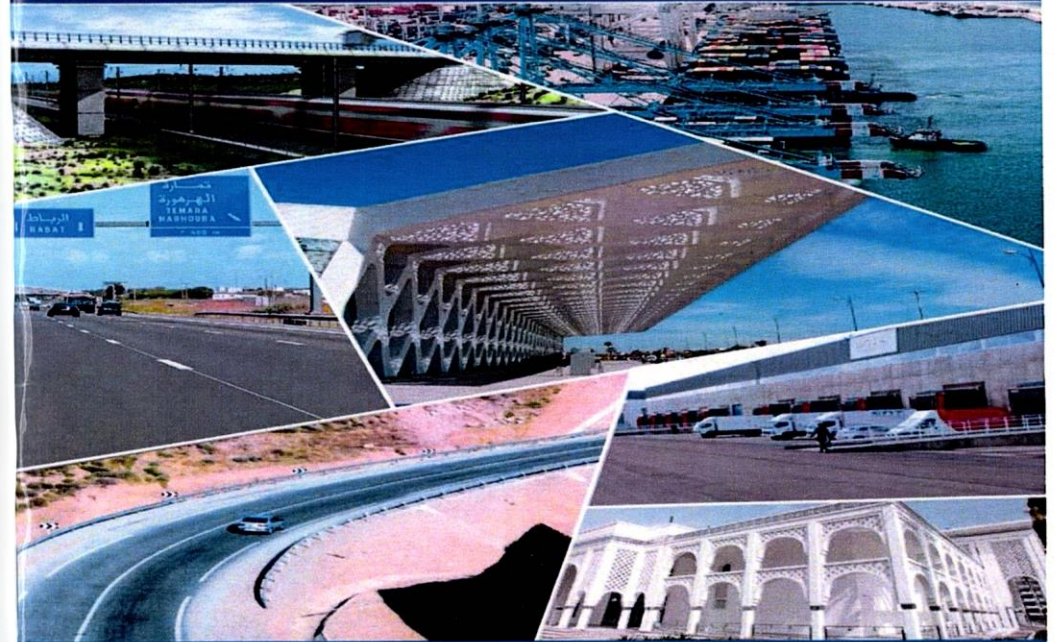


Royaume du Maroc



Ministère de l'Équipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES SYSTÈMES ORGANISANT LA PROFESSION DE BTP



LE 03 JUILLET 2018 AU CAC - RABAT



Ministère de l'Équipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau

II/ SYSTÈME DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION DES ENTREPRISES DE BTP



OBJECTIFS DU SYSTEME DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION DES ENTREPRISES DE BTP

1. Appréciation des références techniques des entreprises sur des critères objectifs et unifiés ;
2. Amélioration de la transparence dans l'attribution des marchés;
3. Simplification d'accès aux marchés publics de l'entreprise en la dispensant de fournir de nombreuses pièces justificatives;
4. Incitation des entreprises à mieux s'organiser et s'encadrer;
5. Développement du secteur BTP dans un cadre organisé;
6. Meilleure garantie pour le maître d'ouvrage;
7. Constitution d'une banque de données sur le secteur B.T.P.;
8. Capitalisation des expériences des entreprises dans leurs secteurs d'activité.

TEXTES REGLEMENTAIRES DU SYSTEME DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION DES ENTREPRISES DE BTP

RÉFÉRENCES DU TEXTE	OBJET
<p>Décret n° 2-94-223 du 16 Juin 1994</p> <p>Amendé à deux reprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1999 pour l'ajout du représentant de la FNBTP au sein de la commission de Q/C; ✓ 2001 pour fixer la validité du certificat à 3ans, déclasser une entreprise lorsque il y a eu une réduction dans ses moyens de production y compris l'encadrement ou lorsque 2 marchés ont été résiliés au tort de l'entreprise au cours d'une année 	<p>Fixe les dispositions générales du système de qualification et de classification des entreprises de BTP</p>
<p>Arrêté n°: 3290-17 du 04/12/2017</p> <p>Amendé 7 fois pour ajouter certains secteurs ou qualifications</p>	<p>Fixe la liste des secteurs et qualifications relatifs aux activités des entreprises de BTP</p>
<p>Arrêté n°: 3289-17 du 04/12/2017</p> <p>Amendé 7 fois pour ajouter certains critères de classification et fixer les critères pour les nouveaux secteurs</p>	<p>Fixe les critères de classification et les seuils des marchés auxquels une entreprise donnée peut soumissionner</p>
<p>Règlement Intérieur approuvé en mars 2018 par le METL sur proposition de la commission de Q/C</p>	<p>Fixe les conditions dans lesquelles la commission exerce ses missions Le référentiel de Q/C Le manuel des procédures de Q/C</p>

QUALIFICATIONS PAR SECTEUR

SECTEURS	QUALIFICATIONS
A : Construction de bâtiment	9
B : Travaux routiers et voirie urbaine	12
C : Assainissement, conduites, canaux	5
D : Construction d'ouvrage d'art	9
E : Travaux maritime et fluviaux	15
F : Barrages et ouvrages hydrauliques y afférents	7
G : Injection, drainage et parois moulées	3
H : Sondages et forages hydrogéologiques	19
I : Equipements hydromécanique, traitement d'eau potable, automatisme	8
J : Electricité	8
K : Courants faibles, Traitement acoustique et audio-visuel	8
L : Menuiserie, Charpente	8
M : Plomberie, Chauffage, Climatisation	4
N : Etanchéité, Isolation	4
O : Revêtements	2
P : Plâtrerie, Faux plafonds	2
Q : Peinture	2
R : Travaux artisanaux de bâtiment	4
S : Monte-charges ascenseurs	1
T : Isolation frigorifique et construction de chambres froides	2
U : Installation de cuisines et buanderies	1
V : Aménagement d'espaces verts et jardins	1
W : Réseaux des fluides industriels et médicaux, de gaz et d'air comprimé	3
X : Signalisation et équipements de sécurité	3
Y : Aménagement des cours d'eau et protection contre les inondations (*)	7
25	147

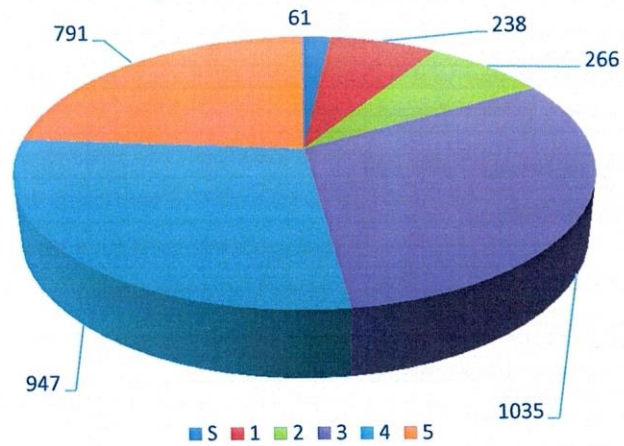
(*) Entrée en vigueur à/c du 15/03/2018

CRITERES ET EXIGENCES DE CLASSIFICATION

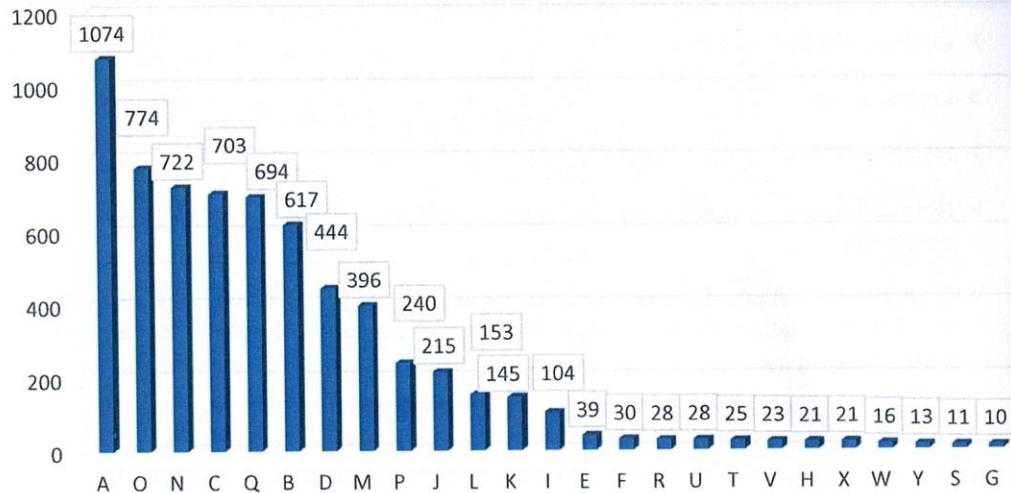
- Chiffre d'affaires annuel ;
- Capital social;
- Nombre minimum d'ingénieurs et de techniciens;
- Note minimale d'encadrement technique basée sur l'expérience et le profil du personnel;
- Encadrement supplémentaire à ajouter par les entreprises en classe supérieure en cas d'augmentation de leur chiffre d'affaires d'un montant donné et dans un secteur déterminé;
- Liste minimale du matériel;
- Seuil minimum de la masse salariale brute déclarée par rapport au chiffre d'affaires réalisé dans une activité donnée.

QUELQUES DONNEES SUR LES ENTREPRISES QUALIFIEES ET CLASSEES

Nombre d'Entreprises / Classe : (1605 entreprises ayant un certificat valide)



Nombre d'entreprises / Secteur



II/ SYSTEME D'AGREMENT DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXECUTANT DES PRESTATIONS D'ETUDES ET DE MAITRISE D'OEUVRE



OBJECTIFS DU SYSTEME D'AGREMENT DES BET

1. Contribuer à l'organisation de la profession de l'ingénierie au Maroc;
2. Favoriser l'émergence d'une ingénierie compétitive et de qualité maîtrisant aussi bien les techniques courantes que les technologies les plus complexes;
3. Permettre une présélection des BET pour l'accès aux marchés publics.

TEXTES REGLEMENTAIRES REGISSANT LE SYSTEME

RÉFÉRENCES DU TEXTE	OBJET
Décret n° 2-98-984 du 22 mars 1999 Entré en vigueur le 1/04/2000	Fixe les dispositions générales du système d'agrément des BET.
Arrêté n° 1003-15 du 11 Mars 2015 Amendé 5 fois pour abroger , ajouter ou modifier certains domaines d'activité.	Modifiant et complétant la liste des domaines d'agrément annexée au décret.
Règlement Intérieur approuvé par le METL le 05/09/2016 sur proposition de la CN.	Fixe les conditions dans lesquelles la CN exerce ses missions et définit les procédures d'agrément des BET.

- Les dispositions du décret ne sont pas applicables aux prestations fournies par les architectes et les ingénieurs géomètres-topographes ;
- L'agrément ne concerne pas les BET non installés au Maroc.

DOMAINES D'ACTIVITE

17 domaines d'activité en vigueur

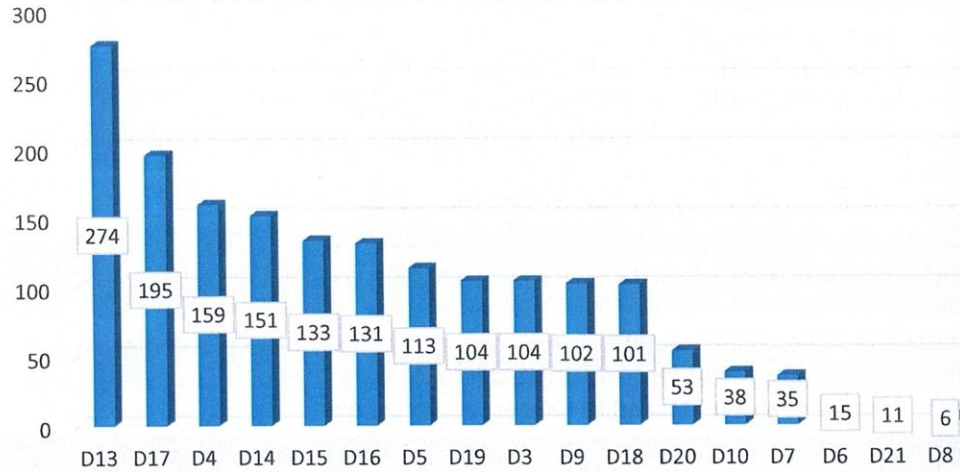
- D3:** Hydraulique urbaine
- D4:** Routes, Autoroutes, Transport
- D5:** Ouvrages d'art
- D6:** Barrages
- D7:** Travaux maritimes et fluviaux
- D8:** Travaux du Génie de Défense à caractère spécifique
- D9:** Etudes agricoles
- D10:** Industrie et énergie
- D13:** Etudes générales
- D14:** Calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- D15:** Courant Fort et Courant Faible pour bâtiments à tous usages Hydraulique urbaine
- D16:** Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages
- D17:** Voirie, réseaux d'assainissement et eau potable
- D18:** Réseaux d'électricité basse et moyenne tension, Réseaux téléphoniques et éclairage public
- D19:** Etudes d'impact sur l'environnement
- D20:** Géologie, géophysique, hydrologie, hydrogéologie
- D21:** Sécurité contre les incendies dans les constructions

CONDITIONS D'AGREMENT

1. Avoir son siège social au Maroc ;
2. Exercer à titre principal les activités concernées par le système;
3. Le directeur ou le gérant doit:
 - ✓ être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'économie ou d'un diplôme équivalent;
 - ✓ justifier d'une expérience d'au moins trois années;
 - ✓ justifier d'une situation régulière (administrative, judiciaire et déontologique).

Le profil du gérant et du personnel de maîtrise et d'encadrement compatible avec les domaines demandés.

Nombre de BET / Domaine (430 BET)



III/ SYSTÈME DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION DES LABORATOIRES DE BTP



OBJECTIFS DU SYSTEME DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION DES LABORATOIRES DE BTP

1. Appréciation des références techniques des laboratoires de BTP sur des critères objectifs et unifiés ;
2. Amélioration de la transparence dans l'attribution des marchés ;
3. Simplification d'accès aux marchés publics des laboratoires en les dispensant de fournir de nombreuses pièces justificatives ;
4. Incitation des laboratoires à mieux s'organiser et s'encadrer ;
5. Mise à niveau les laboratoires de BTP en vue de garantir une meilleure qualité et une meilleure sécurité des ouvrages publics.

TEXTES REGLEMENTAIRES DU SQC

RÉFÉRENCES DU TEXTE	OBJET
Décret n° 2-01-437 du 1er rejob 1422 (19 septembre 2001)	Fixe les dispositions générales du système de qualification et de classification des laboratoires de BTP
Arrêté n°: 1581-17 du 25 septembre 2017 Entrée en vigueur le 05/12/2017 Amendé 1 fois.	Fixe la liste des activités relatives aux prestations des laboratoires de BTP
Arrêté n°: 1582-17 du 25 septembre 2017 Entrée en vigueur le 05/12/2017 Amendé 1 fois.	Fixe les critères de classification et les seuils des marchés auxquels un laboratoire donné peut soumissionner
Règlement Intérieur et ses annexes approuvé par le METLE en décembre 2017 sur proposition de la CN	Fixe les conditions dans lesquelles la CN exerce ses missions Le référentiel de Q/C Le manuel des procédures de Q/C

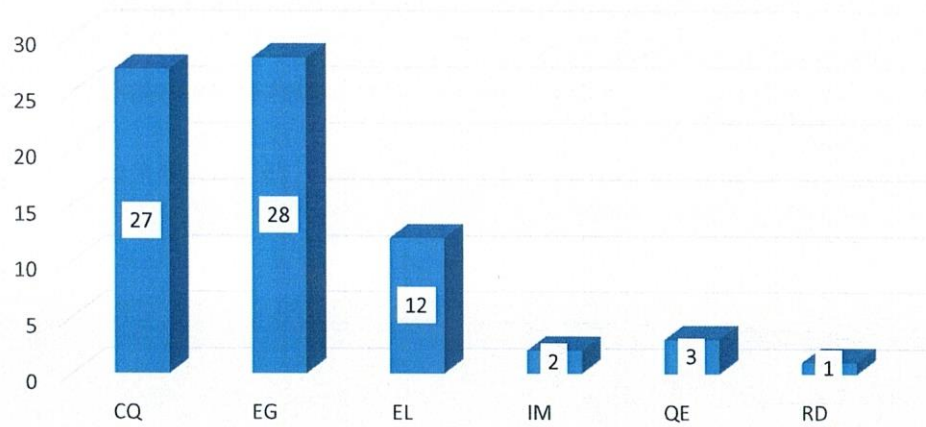
QUALIFICATIONS PAR ACTIVITE

ACTIVITES	QUALIFICATIONS
EG: ETUDES GEOTECHNIQUES	9
CQ: CONTRÔLE DE QUALITE	17
EL: EXPERTISE DE LABORATOIRE	9
RD: RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6
IM: INVESTIGATIONS MARITIMES	3
QE: QUALITE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	3
6	47

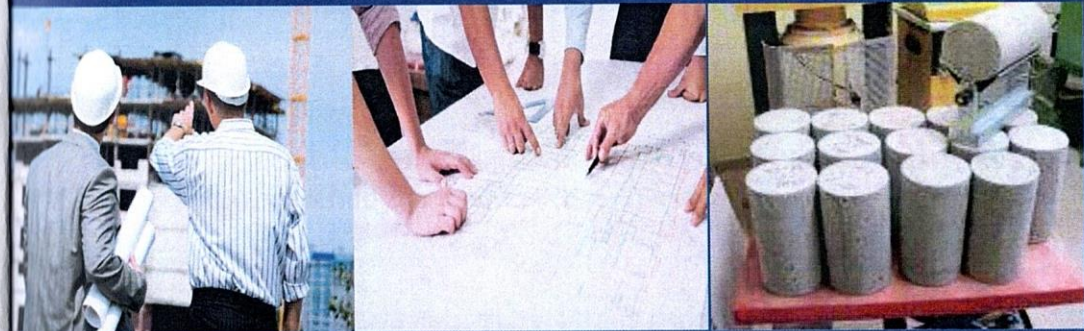
CRITERES ET EXIGENCES DE CLASSIFICATION

- La valeur minimale du matériel d'essais ;
- Le chiffre d'affaires annuel correspondant aux prestations réalisées pour une activité donnée ;
- L'accréditation du laboratoire pour une portée d'essais minimums par activité ;
- Le nombre minimum d'Ingénieurs par catégorie et par activité ;
- La note minimale d'encadrement ;
- Le seuil minimum de la masse salariale déclarée par rapport au chiffre d'affaires réalisé

Nombre de Laboratoires / Activité
(31 Laboratoires)



PERSPECTIVES D'AMELIORATION



INTITULE DU PROJET

Projet de Décret relatif à la déconcentration partielle au niveau régional du système de qualification et de classification des entreprises de BTP,

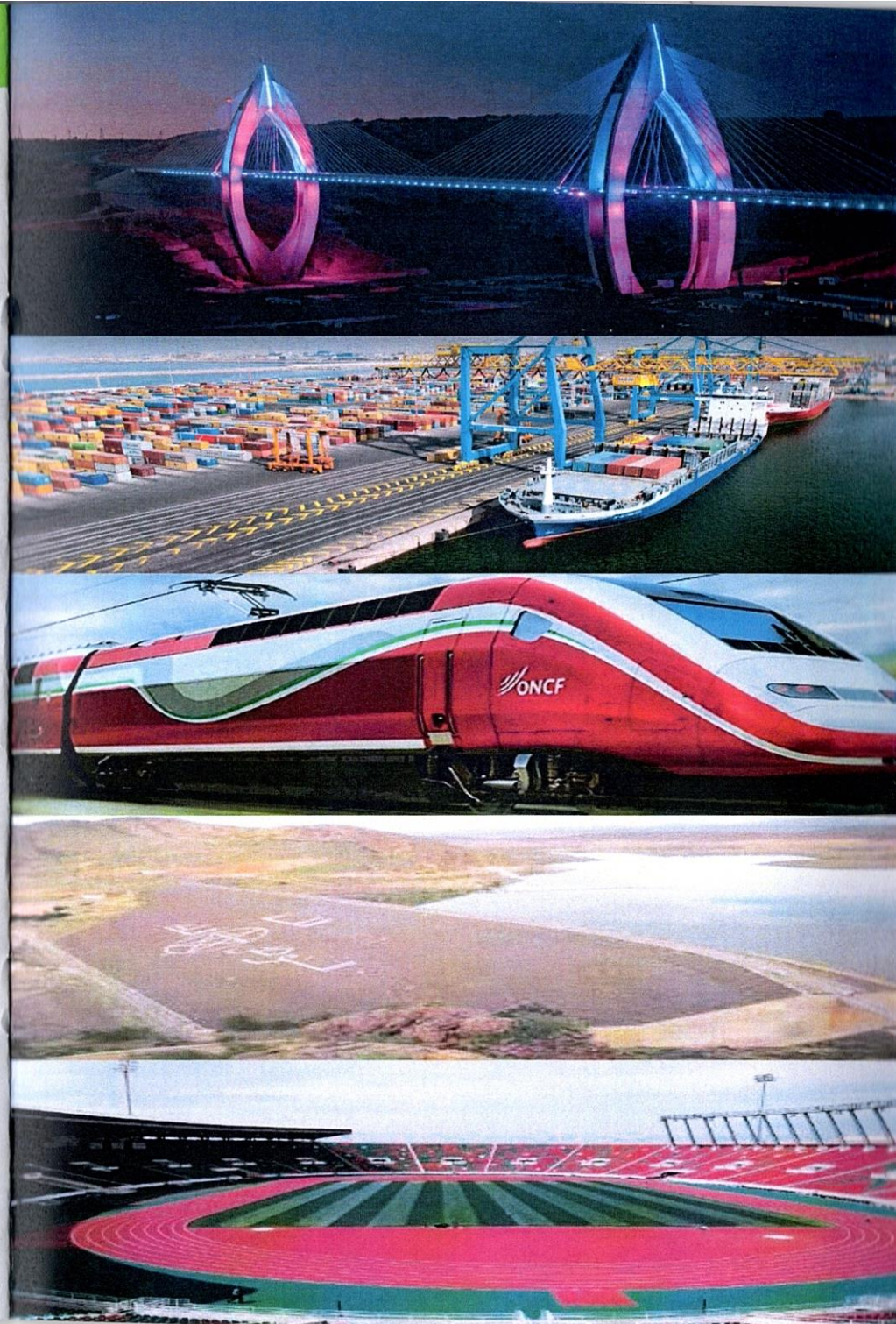
Amendement des arrêtés fixant la liste des secteurs et qualifications et les critères de classification concernant les entreprises de BTP,

Dématérialisation des procédures de qualification et de classification des entreprises / laboratoires de BTP et d'agrément des bureaux d'études ,

Etude relative à l'unification et à la généralisation du système de qualification et de classification des entreprises de BTP.

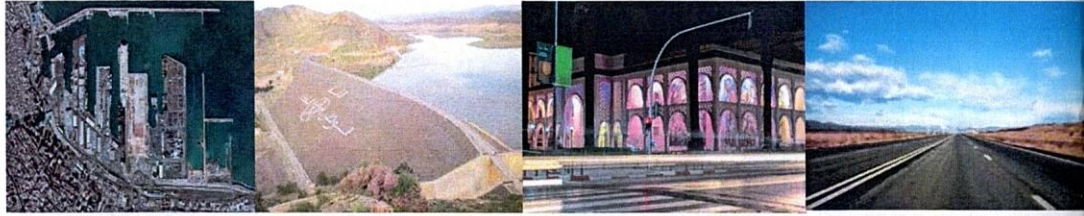
Refonte du décret actuel régissant le système d'agrément des bureaux d'études .

Refonte du décret actuel régissant le système de qualification et de classification des laboratoires de BTP.





وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك و الماء
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la
Logistique et de l'Eau





Ministère de l'Équipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau

www.mtpnet.gov.ma/